



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4152

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association "Festival Lyon zéro déchet" pour l'organisation de l'édition 2020 du Festival Lyon 0 déchet (FLOD)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4152**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association "Festival Lyon zéro déchet" pour l'organisation de l'édition 2020 du Festival Lyon 0 déchet (FL0D)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a décliné l'objectif national de réduction des déchets à travers son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) adopté par la délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018. Ce programme vise une réduction de 31,9 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats entre 2018 et 2024, soit en moyenne une réduction supplémentaire de 5 kg par habitant chaque année. Le plan d'action pluriannuel a retenu 21 actions réparties suivant 7 axes, dont l'axe 2 "donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire" qui concerne cette délibération.

De plus, la Métropole est, depuis 2015, lauréate de l'appel à projet zéro déchet, zéro gaspillage lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et visant à soutenir les territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique circulaire. Par délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017, la Métropole a approuvé les orientations stratégiques du plan d'action économie circulaire, qui se décline en 4 axes :

- axe 1 : mettre en œuvre et anticiper les bonnes pratiques de prévention et de gestion des déchets,
- axe 2 : soutenir des porteurs de projet d'économie circulaire,
- axe 3 : mobiliser des territoires et des filières,
- axe 4 : appliquer l'éco-exemplarité aux déchets de l'institution et aux achats publics.

Dans la mesure où le changement des modes de production et de consommation n'est pas du ressort de la Métropole seule, il est essentiel pour déployer cette stratégie de mobiliser les acteurs du territoire et de s'appuyer, pour cela, sur des relais divers.

Cette délibération propose de soutenir une initiative portée par l'association "Lyon Festival 0 déchet" pour mobiliser le grand public sur le changement de comportement vers la réduction des déchets.

II - Bilan 2019

En 2019, la Métropole a soutenu la 1^{ère} édition de l'évènement FL0D par délibération du Conseil n° 2019-3401 du 18 mars 2019. Sur un budget prévisionnel de 28 000 €, 7 500 € ont été octroyés par la Métropole. L'évènement a été organisé par un collectif associatif et citoyen (Aremacs, Atelier soudé, Eisenia, Maison de l'environnement, Mouvement de palier, Récup et gamelles, Les boîtes à partage, Third of seven, zéro déchet Lyon) avec un portage juridique assuré par Mouvement de palier. Auparavant, ces acteurs ont organisé le "Lyon clean up day", une opération de ramassage des déchets suivie d'actions de sensibilisation à la prévention et au tri.

Le FL0D s'est tenu les 18 et 19 mai 2019 et comportait un programme riche et diversifié : ramassages participatifs de déchets organisés dans toute la Métropole lyonnaise, ateliers et animations multithématiques (gaspillage alimentaire, compostage, réparation, etc.), conférences, films, spectacles, repas zéro déchet, rencontres d'acteurs inspirants. Il s'agissait de mettre la question des déchets sur le devant de la scène, sensibiliser le public sur ces questions, faciliter le passage à l'adoption d'un mode de consommation tourné de plus en plus vers le zéro déchet, faire connaître les acteurs locaux.

Le festival ludique se tenant à la Maison de l'environnement et au parc des berges du Rhône-Sud a permis de rassembler plus de 1 000 participants. L'évènement a permis d'attirer un public aussi bien novice qu'averti sur la question de la réduction des déchets à la source, participant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention des déchets.

III - L'édition 2020

Le FL0D est renouvelé en 2020 avec un portage par une association dédiée, et suit un format similaire tout en prenant en compte les enseignements issus de la 1^{ère} édition. Comme en 2019, il se tiendra à la Maison de l'environnement et au parc des berges du Rhône-Sud. Le festival se tiendra les 16 et 17 mai 2020 et dispose d'un site internet dédié et autres outils de communication adaptés.

Cette édition 2020 comporte un format complémentaire se traduisant par des "FL0D itinérants". Leur vocation est de démultiplier les actions de réduction de déchets sur une échelle communale et sur une période de 2 mois. Envisagé sur les Communes de Craponne et de Rillieux la Pape, l'objectif est identique au FL0D "central" en associant les acteurs locaux dans la démarche.

L'évènement s'inscrit dans la stratégie métropolitaine d'économie circulaire et notamment dans le PLPDMA 2019-2024, adopté par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018, qui prévoit de communiquer sur la réduction des déchets par des outils adaptés aux cibles.

Le coût total du projet est estimé à 67 801 €. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère une participation financière de la Métropole se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Actions	Montants (en €)	Sources de financement	Montant (en €)
achats	16 595	vente de produits	6 800
services extérieurs	4 069	subvention Métropole de Lyon	10 000
moyens humains	21 932	subvention autres acteurs	21 500
contributions volontaires en nature	27 327	autres produits de gestion courante	3 500
		produits exceptionnels	796
		contributions volontaires en nature	27 327
Total TTC	69 923	Total TTC	69 923

L'évaluation du festival portera sur le nombre de participants lors des ramassages et des diverses animations proposées, ainsi que sur les retombées médias.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit du collectif organisateur pour l'organisation du FL0D, eu égard à l'augmentation du budget global de l'évènement.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec les structures bénéficiaires ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole entendu ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit du collectif organisateur FL0D,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le collectif définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2482.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.